

noir servie à la mode orientale. On entend de tous côtés des expressions de satisfaction concernant l'arôme délicat et délicieux du thé de Ceylan; ceux mêmes qui connaissent ses mérites sont heureux qu'on leur rafraîchisse la mémoire, tandis que pour les non-initiés c'est une vraie révélation.

Il est intéressant de savoir que les efforts absolument couronnés de succès des planteurs de thé de Ceylan en Amérique ont débuté à l'Exposition colombienne en 1893; un second pas dans ce sens se produit à l'Exposition de l'Achat de la Louisiane qui se tient actuellement. Une troisième exposition cependant n'est pas nécessaire pour établir la réputation du Thé de Ceylan aux Etats-Unis et le marché canadien a déjà montré son attitude d'une manière non équivoque envers ce produit de "l'Ile ensoleillée des Mers du Sud". L'Association des Planteurs de Ceylan a montré de plus qu'elle n'avait pas besoin de conseils quant aux voies et moyens pour écouler leur thé, car ils ont eux-mêmes tiré profit d'une publicité judicieuse faite dans les colonnes des journaux quotidiens et commerciaux dans tout le pays.

LA COMPTABILITE OBLIGATOIRE ET LES COMPOSITIONS

Il y a quelque temps un marchand offrait à ses créanciers un arrangement amiable; il leur proposait d'accepter cinquante cents dans la piastre. Ce même marchand avait déjà obtenu une composition semblable quelques années auparavant.

Pareil fait se présente assez souvent et mérite, par conséquent, que nous nous y arrêtions quelque peu.

Un marchand est exposé à des malheurs, il peut, par exemple, éprouver des pertes à la suite d'un incendie, s'il n'avait pas une assurance suffisante, ou même s'il manquait complètement d'assurance; il peut avoir accordé crédit à des insolubles pour un montant audessus de ses forces.

Ce sont à peu près les seules causes qui font dire quand il succombe qu'"il a été malheureux en affaires."

Et, quand un marchand, pour les causes ci-dessus, ne peut plus faire honneur à ses engagements, il est rare, qu'il ne rencontre pas une certaine sympathie chez ses créanciers et, s'il demande soit des délais de paiements, soit toute autre composition amiable, il a beaucoup de chances d'en arriver à un règlement qui lui permettra de continuer les affaires.

"Il y a trop de compositions, nous disait dernièrement un négociant, "et il y en aura moins dans l'avenir. Maintenant que les marchands sont virtuellement obligés de tenir des livres de comptabilité, les fournisseurs exigeront la pro-

duction de ces livres et, neuf fois sur dix, ils découvriront que, si le marchand est en mauvaises affaires, il le doit à sa propre faute et ses livres le démontreront clairement. Cette obligation pour le marchand de tenir une comptabilité devra également diminuer le nombre des faillites malhonnêtes, frauduleuses."

On sait que certains marchands de gros ont pour principe de ne jamais acquiescer à une demande de composition et généralement on condamne ces fournisseurs comme de durs créanciers. Franchement, ceux qui les condamnent ne réfléchissent pas que ces commerçants peuvent, dans chaque cas où il leur est demandé leur signature, invoquer une ou plusieurs raisons irréfutables pour justifier la position qu'ils prennent.

Ainsi, d'un marchand qui n'était pas assuré ou qui l'était insuffisamment, ils diront que c'est un imprudent, un imprévoyant qui manque du sens commercial et qu'il y a toujours trop de gens de cette catégorie dans les affaires. On n'encourage pas de pareils gens qui recommenceraient avec les mêmes errements.

Un marchand qui succombe pour avoir accordé trop de crédit ne trouve pas grâce devant eux parce qu'il vend à tort et à travers sans s'occuper de savoir si et quand il sera payé, ils disent de lui que ce n'est pas un homme d'affaires et qu'il vaut mieux dans l'intérêt de ses fournisseurs qu'il sorte du commerce.

Quant aux autres qui, par paresse ou

par amour du plaisir, laissent leur magasin à la discrétion de leurs employés; ceux qui perdent de l'argent aux courses, au jeu de cartes, en paris, etc.; ceux aussi qui spéculent à la bourse et y perdent leurs biens, tous ceux-là peuvent-ils espérer que leurs fournisseurs seront prêts à leur permettre de continuer leurs affaires?

Les incompetents, les incapables deviendront-ils plus compétents, plus commerçants si on leur accorde la composition qu'ils demandent?

L'amendement au Code Criminel qui rend obligatoire la comptabilité pour les commerçants permettra aux fournisseurs de connaître les causes réelles de la déconfiture de leurs clients et on peut être certain que c'est à bon escient qu'ils acquiesceront désormais aux demandes de composition.

SIMPLE REMARQUE

Le commerce et l'industrie sont languissants en Angleterre et les Etats-Unis passent également par une période de dépression. Il est curieux de remarquer que tandis qu'en Angleterre on proclame qu'un tarif protecteur serait le remède à un pareil état de choses, on déclare aux Etats-Unis qu'un abaissement du tarif amènerait un changement dans la situation.

CITRON ESSENCE

En vente à \$1.00 la livre fluide, par Jules Bourbonnière. Téléphone Bell, Est 1122, Montréal.

